

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	67 (1975)
Heft:	9
 Artikel:	Vers la création de l'Association romande pour une radio-télévision démocratique (ARTED)
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-385791

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En règle générale, des mesures spéciales sont prises en période de récession économique, lorsque le volume des paiements de transfert entraîne l'épuisement des ressources disponibles. Au Canada et aux Etats-Unis, des dispositions spéciales permettent de faire appel à un financement supplémentaire, assuré en partie par le budget général, pour prolonger exceptionnellement la durée des prestations. Le rôle du financement public est plus important dans le domaine de l'aide sociale, qui apporte souvent un secours supplémentaire aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux prestations. De tels systèmes existent en Allemagne, au Royaume-Uni, en France et en Italie; dans les deux derniers pays, cependant, l'importance des allocations et par conséquent de l'apport financier du gouvernement sont relativement faibles».

Comme on le voit, les solutions adoptées sont très diverses. Les efforts accomplis sont louables, mais on souhaiterait voir les gouvernements et les responsables de l'économie prendre des dispositions plus efficaces que jusqu'ici pour lutter contre le chômage lui-même. Car ce que les travailleurs désirent avant tout ce sont des emplois rémunérés convenablement et leur permettant de vivre dans des conditions dignes de notre époque.

J. Clz

Vers la création de l'Association romande pour une radio-télévision démocratique (ARTED)

Quotidiennement, par le canal de la radio et de la télévision, le monde pénètre dans nos foyers. Nul n'échappe aux messages que font parvenir ces importants moyens de communications. Si l'on s'interroge sur la portée politique d'une telle situation, force est de constater que ces moyens peuvent aboutir au meilleur comme au pire. Le pire étant un conditionnement général des opinions, et le meilleur, le renforcement, voire l'extension de la démocratie. Il ne fait pas de doute que les cercles dirigeants de notre pays, ceux qui conduisent en fait notre économie, ont compris depuis longtemps l'importance qu'il y a de contrôler la radio et la télévision. La radio et la télévision ne sont pas des moyens innocents; ils sont virtuellement porteurs de pouvoirs divers, facteurs de changement ou de conservation, selon l'utilisation qui en est faite.

La radio et la télévision sont actuellement les principaux distributeurs des informations comme de la connaissance, et par là diffusent une idéologie à sens unique. Elles divisent les citoyens en deux camps: ceux qui reçoivent passivement les messages et ceux, très peu nombreux, qui les produisent. Il n'est pas question de mettre

en cause ici l'honnêteté des réalisateurs et des techniciens qui font des efforts méritoires pour disposer d'une certaine autonomie de création, mais de dénoncer les impératifs auxquels ils doivent trop souvent se soumettre.

Une télévision fondamentalement différente

Le développement technologique du câble ne se réduit pas à la réception de nombreuses chaînes, il permet de mettre en place une télévision fondamentalement différente de la télévision traditionnelle: la télévision communautaire qui donne à la démocratie locale et régionale les moyens dont elle ne peut être aujourd'hui privée. La notion d'«information objective» n'est qu'un mythe: toute communication entre un fabricant d'une émission et les personnes qui la reçoivent implique, de par sa nature même, une interprétation de la réalité et donc une certaine manœuvre. La neutralité du message n'est qu'illusoire: seule la pluralité des opinions (impliquant confrontation, voire conflit) peut garantir, sauvegarder les principes démocratiques auxquels nous sommes attachés.

Les promoteurs de l'«Association pour une radio-télévision démocratique» (provenant essentiellement des syndicats, ainsi que d'autres organisations de travailleurs) estiment en conséquence que le fait de disposer des moyens de communication de masse confère un pouvoir de manipulation politique sans commune mesure avec ce que l'humanité a connu jusqu'ici. C'est pourquoi ils jugent nécessaire de mettre sur pied une institution romande des téléspectateurs et auditeurs, destinée à combattre et à éliminer les lacunes du système actuel.

L'Assemblée constitutive de l'ARTED aura lieu le 29 novembre, à
Lausanne.

Arted